



**AVENIR SPÉ**  
Le syndicat des médecins spécialistes

Paris, le 20 avril 2020

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
Premier Ministre

**Monsieur le Docteur Olivier VERAN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Parmi les soignants de la première heure, les médecins spécialistes libéraux ont montré leur volonté d'être présents aux côtés de tous les Français et, particulièrement, des malades. Ils ont fait preuve d'abnégation en répondant immédiatement à la demande de l'Etat. Ils ont tenté de mettre en place de nouvelles organisations, de réinventer les parcours et les prises en charge avec de nouveaux outils qu'ils ne connaissaient pas et, cela, dans une atmosphère de pénurie de moyens de protection. Ils ont été, individuellement et collectivement, souples et ont fait preuve de coopération et d'adaptation.

Les médecins spécialistes libéraux ont, sans attendre, déprogrammé et reporté les consultations non urgentes, accompagné, par leurs conseils le plus souvent téléphoniquement, individuellement, les patients dans cet environnement générateur de stress et, ce, sans attendre les aménagements tarifaires.

Ils ont mis en place, quelle que soit la spécialité, tous les outils permettant d'accompagner leurs collègues urgentistes, réanimateurs, afin de se rendre pleinement disponibles pour toutes les urgences - cas suspects de SARS-CoV-2 ou autres pathologies -. Ils ont prêté main-forte dans les établissements de santé publics ou privés, mis en place une continuité des soins et, pour certains, se sont portés volontaires pour reprendre des gardes au sein des services d'urgence.

A notre appel, ils ont développé les procédures de téléconsultation même si, pour beaucoup, cet outil leur était complètement inconnu. Nombre de nos patients chroniques, autres, n'osent plus consulter en présentiel de peur de contracter le Covid-19, d'autres ont peur de nous déranger.

La chute de notre activité, même si elle était attendue, est considérable. Les chiffres d'affaires ont chuté de 80 % en moyenne et, pour certains, de 98%. Les aides financières allouées, de manière générale, aux entreprises françaises sont les bienvenues mais, clairement, ne suffiront pas pour faire repartir l'activité. Dans notre secteur, la reprise sera longue pour au moins trois raisons :

- La défiance de l'utilisateur vis-à-vis de la salle d'attente médicale, lieu de surrisque,
- La mise en place de distanciation et de décontamination dans des locaux souvent exigus,
- La résistance aux changements.

Cette crise impacte donc le modèle économique de nos entreprises médicales libérales à court et long terme.

.../...

Cette situation de changement paraît inéluctable même si, dans notre pays, le frein aux changements est important. Nos collègues, notamment pour ceux qui exercent seuls, vont être dans l'obligation de modifier leur exercice, population professionnelle dont la moyenne d'âge est de 51,2 ans. Le risque est de les conduire vers la cessation d'activité anticipée ou vers le salariat. C'est un choix politique qui peut être fait mais qui ne sera pas sans conséquence sur l'offre de soins et sur la qualité des soins.

Nous pensons qu'il faut redonner confiance dans la médecine spécialisée libérale, l'accompagner de la même façon que tous les soignants à l'image des établissements de soins. Il ne doit pas y avoir de laissés-pour-compte. Notre propos est celui de l'égalité dans les traitements et de contribuer, aussi, à l'effort que la Nation devra effectuer ces prochains mois et années.

Aujourd'hui, il ne serait pas raisonnable de laisser nos spécialistes libéraux dans une crainte financière qui n'est pas propice à l'exercice médical serein.

Pour ceux qui ont été en première ligne, définir une indemnisation équitable et analogue quel que soit le territoire et à la juste valeur de leur investissement.

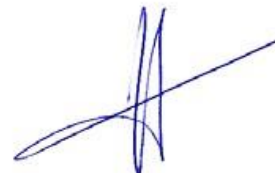
La confiance est à reconquérir pour réussir le déconfinement et reconstruire notre système de soins qui vient de montrer toutes ses limites.

Demain, devra être le moment d'investir dans la médecine ambulatoire, au travers de réorientations d'enveloppes financières et, ainsi, permettre d'ouvrir le chantier de la restructuration indispensable de notre système de soins. Depuis de nombreuses années, la médecine spécialisée libérale est marginalisée, notre système de soins est relégué au 11ème rang des systèmes de soins ! Une des explications avancées en est l'accessibilité à cette médecine d'expertise. Avenir Spé est convaincue de la nécessité de profonds changements de notre système de santé et souhaite y participer activement, faut-il, encore, qu'elle soit présente dans les mois à venir.

Cette lettre fait suite aux différents courriers que chaque verticalité vous a adressés. Avenir Spé est la structure fédérative de ces différentes représentations.

En espérant avoir une écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, en l'expression de notre plus haute considération.

**Dr. Patrick GASSER**  
Président



Copie à :

Monsieur le Professeur Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé  
Monsieur Nicolas REVEL, Directeur de la CNAM